

Saint Jean d'Aulps

magazine

juin 2010



MGEN

**Quel avenir pour le bâtiment
après 2012 ?**



MGEN : Où en est le projet ?

Dans le précédent bulletin de juin 2009, les projets de reconversion du centre MGEN étaient exposés avec les diverses pistes d'affectation des bâtiments.

En un an, beaucoup de ces pistes ont été abandonnées (projets trop chers, peu rentables,...) parmi lesquels :

- L'internat et la filière "sports études" pour les collégiens : le Conseil général qui s'était dit intéressé pour porter ce projet a récemment confirmé son retrait, a priori définitivement,
- Le pôle ludique autour de la piscine : celui-ci ne pourrait être exploité que par des kinés, une hypothèse qui n'est évidemment pas rentable. L'autre piste était de destiner cette piscine aux scolaires de la vallée (comme c'est le cas actuellement pour les élèves de Saint Jean d'Aulps) mais la piscine couverte en construction à Morzine a compromis la viabilité de ce projet.

Et la CCVA ?

Quels bâtiments conserver ?

La MPS serait localisée dans le bâtiment E qui semble le mieux adapté et équipé pour ce type de fonction. Si le projet de cuisine centrale voit le jour, le bâtiment B serait occupé sur 1 niveau avec éventuellement la salle de restaurant qui pourrait être adaptée pour la même fonction.

Il reste la question du devenir des 4 autres bâtiments dont 2 pourraient être démolis : le bâtiment A (pour des raisons fonctionnelles et de sécurité à cause des escaliers extérieurs) et le D qui, après l'abandon du projet d'internat ne trouve plus d'utilisation.

La Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps poursuit le projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) dont la définition, la mise en œuvre et l'animation ne sont concevables qu'avec les professionnels de santé, en lien étroit avec la collectivité.

La MSP n'a pas vocation à remplacer tous les cabinets médicaux existants, en particulier ceux des stations voisines qui conservent toute leur légitimité notamment en matière de soins liés à la population touristique.

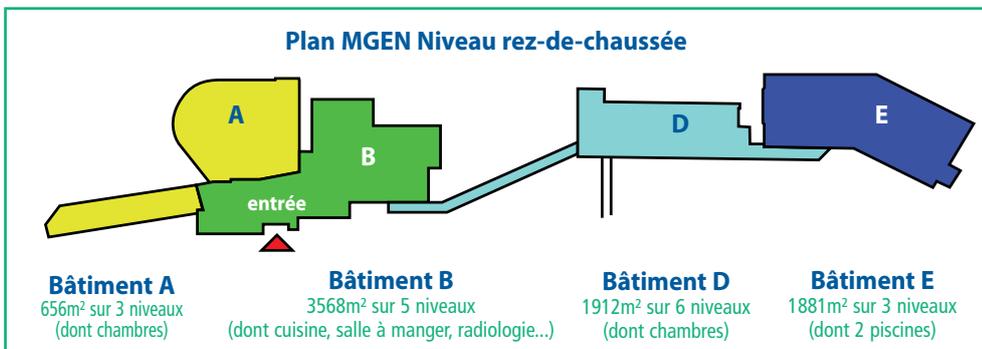
Ce projet s'inscrit dans un contexte de services renforcés à la population destinés à assurer :

- une médecine générale de premier secours avec l'aide à l'installation de professionnels libéraux (médecins, infirmières, auxiliaires),
- une médecine spécialisée (orthodontie, enfance,...) sur des plages horaires restreintes,
- des logements éventuels pour faciliter les installations de ces professionnels de santé.

Cette création permettrait d'offrir des conditions d'exercice attractives aux professionnels de la santé et ainsi de maintenir des médecins de proximité et aussi d'améliorer la coordination, la qualité et la proximité des soins ainsi que le maintien des gardes.

Ce projet avance et bénéficie du soutien des communes voisines dont bien sûr celle de Saint Jean d'Aulps qui aurait ces services sur son territoire.

La CCVA étudie aussi la possibilité d'adapter les cuisines actuelles en cuisine centrale pour les besoins de la vallée qui semblent cependant très limités puisque chaque établissement (collège, Ehpad, écoles voisines...) possède déjà sa propre cuisine ou s'approvisionne auprès d'une autre cuisine centrale.



Et la commune ?

La CCVA qui pilote actuellement le projet de restructuration, a interrogé la municipalité de Saint Jean d'Aulps sur ses intentions.

Les élus souhaiteraient la création d'une crèche-garderie pour accueillir aussi bien les enfants d'ici que ceux des vacanciers. Ils pensent cependant que ce projet devrait être mené à l'échelle de la vallée car ce service pourrait accueillir des enfants de toutes les communes avoisinantes. A ce jour, la CCVA ne souhaite pas prendre ce service à son compte, préférant que chaque village crée sa propre garderie.

Les élus ont surtout réfléchi à une activité qui maintienne des emplois. Même s'il n'est pas envisageable de retrouver la centaine de postes actuels assurés par la MGEN, la piste de la création d'un hôtel (ou d'une résidence hôtelière) qui nécessiterait de la main d'œuvre pour son fonctionnement a été étudié. Un tel projet ne peut se concevoir qu'avec un partenaire de la profession, c'est pourquoi des contacts ont été pris avec des chaînes hôtelières françaises dont les réponses sont attendues dans les prochaines semaines.

Un projet plein d'atouts

Outre que l'offre hôtelière est très limitée sur la commune, ce projet présente d'autres atouts parmi lesquels la facilité d'accès (à 7 minutes de Morzine et 20 minutes de Thonon les Bains et du Lac Léman), à proximité de la Suisse et au cœur des Portes du Soleil.

Un environnement et un cadre de vie de qualité, associés aux projets de développement de la commune (aménagement du centre, aménagement de la zone de l'OT), pourraient également séduire un investisseur hôtelier. Affaire à suivre.

Hors cette piste de travail, la commune souhaiterait conserver un droit de regard sur les axes de reconversion entrepris par la CCVA pour que ceux-ci soient compatibles avec la qualité de vie de Saint Jean d'Aulps et n'apporte aucune nuisance.

A l'heure actuelle, le bâtiment est toujours potentiellement "en vente" : la question qui reste posée pour la collectivité (CCVA et/ou commune) est celle du bien-fondé de son achat, total ou partiel.





Edito

Comme chaque année, et comme nous tenterons de le faire tout au long de notre mandat, je suis heureuse de vous livrer ce magazine dont l'objectif est de vous tenir informé de l'action municipale.

Dans ces pages, vous pourrez découvrir que 2010 sera encore une année de gros travaux. Le chantier de la traversée du chef-lieu a repris autour de l'église : la réalisation de ce projet ambitieux est incontestablement celui qui nous mobilise le plus car l'enjeu est de taille pour donner à notre village une image plus accueillante et offrir plus de sécurité aux piétons.

Ce chantier est à peine lancé qu'il nous faut déjà penser à la suite : poursuivre ce programme jusqu'à l'Office de Tourisme et surtout réfléchir à l'aménagement de la Zone NA. Sur ces terrains au-dessus du bureau d'accueil touristique, nous souhaitons créer un espace de vie, à l'écart de la route départementale mais facile d'accès, avec des commerces et une place centrale où organiser des animations, un marché,...

D'autres projets occupent nos réflexions comme la création à la Moussière d'un parking relais pour accéder à la station. L'aménagement d'un espace de détente et de loisirs sportifs est aussi à l'étude le long de la Dranse, entre le Pont de Sous St Jean et l'espace multisports que nous avons réalisé l'année dernière près des écoles.

L'autre dossier qui ne manque pas de nous préoccuper est celui de l'avenir de la MGEN : que deviendront les bâtiments une fois les services de soins transférés à Evian ? Si les idées sont nombreuses, leur faisabilité est souvent plus aléatoire, presque toujours pour des raisons économiques avec des investissements lourds ou une rentabilité trop hasardeuse. Il est clair que nous ne pouvons pas investir tous azimuts car en matière de finances, notre équipe municipale souhaite garder la raison pour ne pas trop accentuer la pression fiscale sur les contribuables que vous êtes, tout en assurant les dépenses de fonctionnement incompressibles et le développement de notre village : c'est là toute notre ambition.

Je vous souhaite bonne lecture de ce magazine et une excellente saison estivale...

Le maire,
Marie-Thérèse Charneval

s o m m a i r e

- P 4 Le budget 2010
- P 5 à 7 Les travaux 2010
- P 8 SIVU et Urbanisme
- P 9 L'école
- P 10 Des logements à acquérir
- P 1 Les travaux de la CCVA
- P 12 Le SCOT du Chablais
- P 13 La bourse foncière et l'OPAH
- P 14 Les associations
- P 15 et 16 Les informations pratiques.

Le site Internet de la mairie www.mairiedestjeandaulps.fr

Sur ce site géré par la commune, vous trouverez toutes les informations relatives à la vie communale, comme par exemple :

- les comptes rendus de conseil municipal,
- les infos sur l'urbanisme : plan de zonage, permis de construire,
- les horaires des différents services de la commune,
- les démarches administratives (passeport, fiche d'état civil,...)
- les bulletins municipaux,
- les marchés publics,
- les services sociaux : garde d'enfants, école, périscolaire,...

En un simple clic, vous y trouverez les réponses à toutes vos questions : ce site sera alimenté régulièrement d'informations d'actualité.

LES TELEPHONES UTILES

La mairie à votre service...

- Secrétariat et accueil du public de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (fermé le jeudi après-midi) Tél. : 04 50 79 60 70 Fax : 04 50 79 50 33

mairiedestjeandaulps@wanadoo.fr

- Permanence du maire et des élus (sur rendez-vous) Tél. : 04 50 79 60 70

Les services à la population

- Ecole maternelle Tél. : 04 50 74 08 64
- Collège Henri Corbet Tél. : 04 50 79 60 64
- Trésor public Tél. : 04 50 79 62 64
- Réseau d'Assistances Maternelles (Le Biot) Tél. : 04 50 72 12 44
- Assistante sociale, Madame Luton
- Permanences le 3^{ème} jeudi du mois de 14h à 16h, - 1^{er} étage de la mairie) Tél. : 04 50 79 60 70
- Pôle de Thonon Tél. : 04 50 81 63 70
- Service religieux (Paroisse) Tél. : 04 50 79 00 30
- La Poste Tél. : 04 50 79 63 50
- Le conseiller général Denis Bouchet Tél. : 06 11 86 02 99 (permanence au 1^{er} étage de la mairie le mercredi de 15h à 18h)

Les services de santé

- Infirmière : Dominique Hirsch Tél. : 04 50 72 44 53 ou 06 80 04 13 41
- Médecin : Michel Delporte Tél. : 04 50 79 63 33
- Pharmacie : Pierangela Succo Tél. : 04 50 79 64 64
- Répondeur des pharmacies de garde 3237
- Kinésithérapeutes : SCM Pierre Adami-Aude Calleia Tél. : 04 50 79 62 06

Les autres services...

- Bureau d'accueil touristique de Saint Jean d'Aulps Tél. : 04 50 79 65 09
- SIVU du Roc d'Enfer (station de ski) Tél. : 04 50 79 21 64
- Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps Tél. : 04 50 72 14 54
- Déchetterie Intercommunale (La Vignette - Le Biot) Tél. : 04 50 72 91 83 Du mardi au vendredi de 13h45 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30.

Les numéros utiles

- Gendarmerie- Brigade de Morzine-Saint Jean d'Aulps Tél. : 04 50 79 13 12
- Pompiers 18
- Urgences 15
- Centre anti-poisons Tél. : 04 72 11 69 11

Responsable de la publication :
Le maire Marie-Thérèse CHARNAVEL et le responsable de la Commission Communication : Anthony BAUD
Réalisation et rédaction : Chantal Bourreau
Conception graphique : EC Création-La Marmotte Bleue

Ce magazine a été imprimé sur du papier labellisé PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) et dans une imprimerie bénéficiant du label Imprim'Vert : Imprimerie Nouvelle-Sallanches.

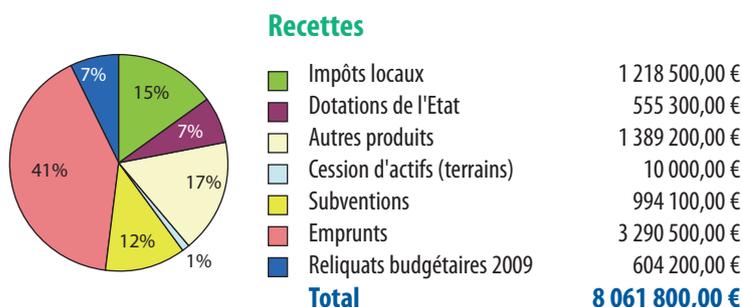
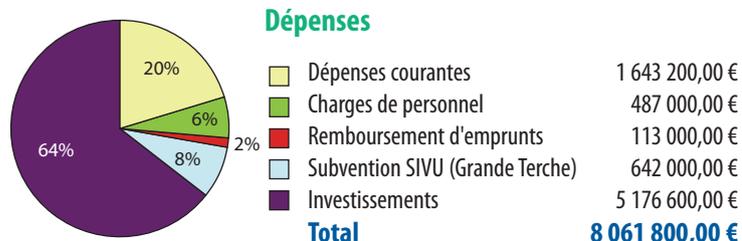


Le budget de la commune est scindé en 5 budgets :

- Le budget principal,
- Le budget "eau et assainissement",
- Le budget forestier,
- Les pompes funèbres,
- Le CCASS (seul budget à ne pas être voté par les élus).

Les 4 budgets 2010 en détails

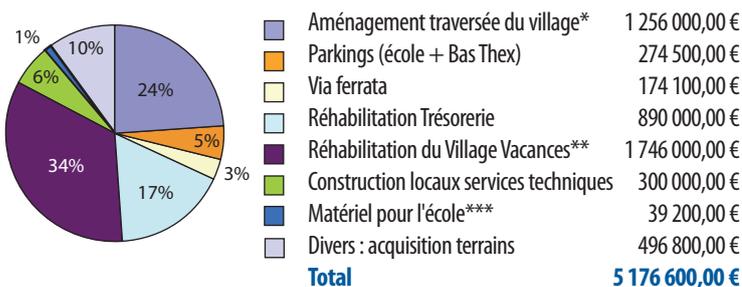
1. Le budget principal



Les investissements

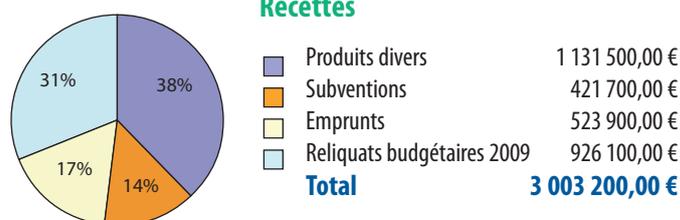
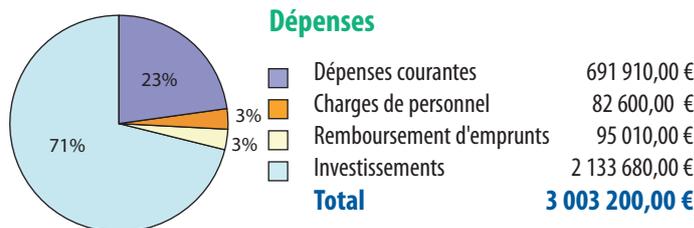
Ce budget prévisionnel 2010 est toujours résolument tourné vers l'investissement puisqu'il représente 65% des dépenses.

Ces investissements concernent principalement :

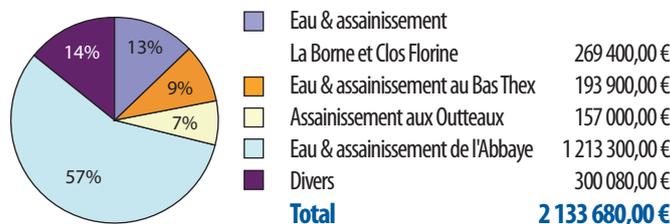


* dont place de l'église
 ** somme compensée par les loyers
 *** dont l'Ecole numérique

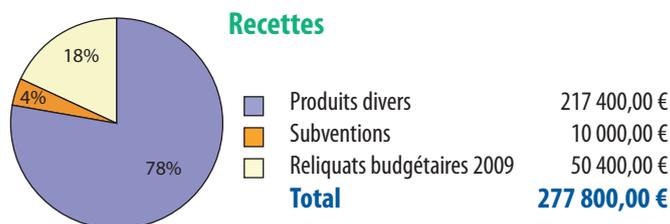
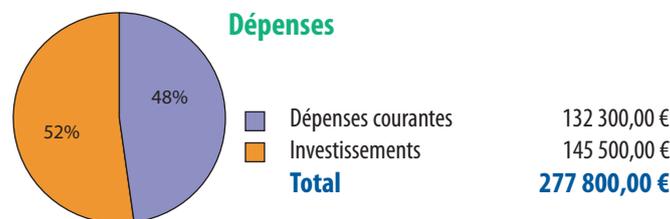
2. Le budget "eau et assainissement"



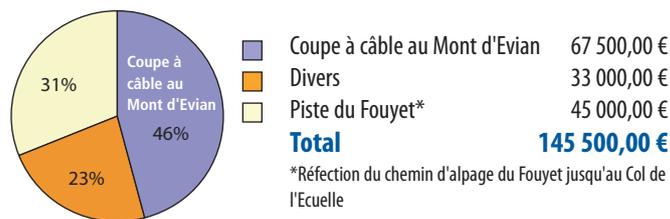
Les investissements sur 4 secteurs :



3. Le service forestier



Les investissements du service forestier



4. Le budget "pompes funèbres"

Ce budget est en équilibre en dépenses et en recettes à 32 280 €

Travaux sur les réseaux humides

Le programme de rénovation du réseau d'eau et de création du réseau d'assainissement ce poursuit cette année encore avec l'achèvement de certains secteurs.

Eau et Assainissement

- La finition ce printemps du secteur du Bas Thex avec la réalisation d'une dizaine de places de parking derrière la chapelle.

Coût : 24 000 €



La création des places de parking a nécessité la construction d'un enrochement pour soutenir la plateforme.

- La réalisation du tronçon "Abbaye nord" (de chez Clément Coffy à Chez Puinel) : les travaux ont débuté en avril et se poursuivront jusqu'à la mi-juillet.

Coût : 572 000 €

Pour l'automne prochain, la poursuite de ce tronçon est prévue de chez Clément Coffy au Plein Soleil. Coût de 645 000 €

- Les travaux sur le secteur de La Borne ont débuté en octobre dernier et, après la trêve hivernale, vont reprendre en juillet et s'achèveront cet automne avec l'adduction d'eau potable.

Coût : 317 000 €



A la mi-mai, le chantier était déjà bien avancé à l'Abbaye.

Assainissement et eaux pluviales

Le lancement des travaux sur le secteur "Outteaux-Chez Puinel" a débuté en avril et se poursuivra jusqu'à la mi-juillet.

Coût : 157 000 €

Travaux sur les réseaux secs

Electricité, téléphone et éclairage public

- La finition ce printemps (jusqu'à fin juin) de la mise en souterrain des réseaux sur le secteur du Bas Thex débutée en septembre 2009.

Coût : 146 000 €

- La finition ce printemps (jusqu'à juillet) de la mise en souterrain des réseaux sur le secteur de Plan d'Avoz,

Coût : 122 000 €

- En projet pour septembre : 1^{ère} tranche sur le secteur Abbaye nord (tronçon identique aux travaux d'eau et assainissement),

Coût : 92 000 €



Des fils électriques et téléphoniques qui vont disparaître.

La chapelle de Graydon

C'est la poursuite des travaux engagés en 2007. Cette année, l'ancien crépi extérieur est enlevé et remplacé par un crépi à la chaux (entreprise Narguet). A l'intérieur, la base des peintures et la préparation des fonds sont assurées par Bruno Lavigne et les frères Dalla Palma d'Evian qui sont des spécialistes de la rénovation des peintures d'église vont refaire les parties décoratives : dessins, frises et corniches telles qu'elles existaient à l'origine. Pour finir, le mobilier intérieur sera entièrement refait et les statues repeintes : elles seront réinstallés à leur place avant l'inauguration de la chapelle prévue dans la soirée du mercredi 4 août avec une messe à 18h puis un repas autour de la soupe montagnarde dont les bénéficiaires serviront à compléter le financement de ces travaux. Coût total : 70 000€



LES PROJETS DE TRAVAUX

De nouveaux locaux pour les services techniques

Le projet consiste à construire de nouveaux locaux plus fonctionnels sur un terrain communal près de la station d'épuration.

Ce bâtiment d'une surface de 560m² comprendra des garages, ateliers, entrepôt, bureaux, vestiaires et sanitaires. Après l'appel d'offres aux entreprises, les travaux pourraient commencer dès cet automne pour la partie terrassement.

Coût estimé : 300 000 €

Via ferrata au Bas Thex

Ce projet d'aménagement sur le rocher du Bas Thex pourrait voir le jour en 2011. Il s'agit de la réalisation de deux itinéraires distincts et de niveaux différents (difficulté moyenne + difficulté importante) qui viendraient compléter l'offre d'escalade déjà bien développée sur ce site très fréquenté. Des via ferrata existent déjà à Abondance et Avoriaz et cette nouvelle réalisation enrichirait une offre en mesure d'attirer des ferratistes à la recherche de nouveautés et de proximité entre les différents sites de manière à générer des séjours.

Coût estimé : 174 100 €

Subventions en cours de recherche.



La voie via ferrata d'initiation existant déjà sur le rocher sera complétée par deux voies adaptées à différentes pratiques.

Le Village Vacances l'Isle d'Aulps

Ce bâtiment est une propriété communale qui est louée à la Fédération des Œuvres Laïques. Comme prévu, les travaux ont commencé en avril dernier pour remettre le bâtiment aux normes et transformer les chambres existantes en gîtes, une offre locative qui correspond mieux aux attentes de la clientèle familiale. Dans le même temps, les espaces collectifs ont été rénovés pour offrir plus de confort et de convivialité.

En dehors des périodes touristiques où ils seront loués à des familles, ces gîtes ont été conçus de manière à pouvoir accueillir des enfants en classes de neige ou de découverte (avec encadrements).

Ces travaux ont aussi permis de rendre ces équipements accessibles aux enfants handicapés, ce qui a permis d'étudier des partenariats avec Handicap International et l'Association des Paralysés de France pour accueillir ce type de clientèle. Notons également que 6 classes multifonctions ont été créées pouvant fonctionner simultanément.

Coût total des travaux : 1 746 000 €

Pour financer cette dépense, la commune va contracter un emprunt qui sera remboursé par les loyers versés par la FOL.



Les entreprises sont à pied d'oeuvre pour transformer les chambres du village de vacances.

Parking sous la trésorerie

Lié à la réalisation de la nouvelle trésorerie, ce parking sera situé à l'arrière du bâtiment, également proche du gymnase. Il comptera 39 places de stationnement en surface dont 10 sont affectées au personnel de la trésorerie et le reste pour tout public. Ce chantier lancé au début juin comprendra une phase de terrassement, la mise en souterrain des réseaux secs et humides, la démolition du garage Delale et la réalisation d'un mur de soutènement, avec les finitions : pose de l'enrobé et marquage au sol des places. Un escalier extérieur permettra de remonter vers la trésorerie et la mairie ainsi qu'un ascenseur public mais intérieur au bâtiment de la trésorerie. La livraison du parking est prévue pour la fin août.

Coût total des travaux : 207 000 €



Le garage en contrebas de la nouvelle trésorerie sera détruit pour aménager une plateforme de stationnement.

Nouvelle trésorerie

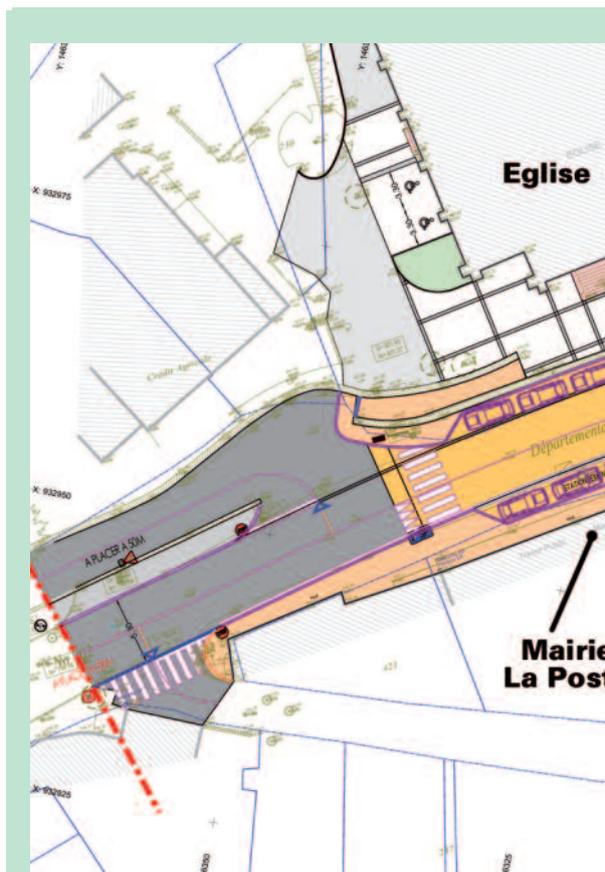
Le projet de réhabilitation de la maison jouxtant la mairie (propriété communale) pour la transformer en trésorerie a été accepté par le Ministère des Finances et le permis de construire a été délivré le 5 juin 2010. L'appel d'offres a permis de proposer 16 lots qui, lors de l'ouverture des plis, ont été attribués à des entreprises locales. Les travaux ont débuté le 17 mai et la livraison de la nouvelle trésorerie est prévue pour le printemps 2011. Une petite chaufferie-bois est prévue dans le sous-sol de la mairie, en remplacement de l'ancienne chaufferie au fuel devenue obsolète. Elle permettra de chauffer la mairie et la nouvelle trésorerie.

Coût total des travaux : 928 000 €

Pour la commune, les dépenses liées aux travaux seront compensées par le versement des loyers par le Ministère des Finances. Rappelons qu'après le départ de la Gendarmerie et le centre MGEN, la municipalité souhaitait conserver ce service public auquel sont liés 7 emplois.

La Maison des Sœurs

Les travaux sur cette propriété communale ont débuté en juin 2009 pour transformer ce bâtiment en logements sociaux. Mais en creusant pour démolir l'intérieur de la structure, on s'est aperçu que ce bâtiment n'avait pas de fondation au sol et les travaux ont entraîné une grande instabilité des murs porteurs. Rappelons que la commune a concédé la maîtrise d'ouvrage du chantier à l'OPAC de Haute-Savoie (ainsi que la gestion locative par bail emphytéotique) mais elle est toujours propriétaire du bâtiment. Le chantier a dû être interrompu et un expert a été nommé par le Tribunal administratif pour rechercher les responsabilités et suite à donner.



Traversée du Chef-lieu

C'est la poursuite des travaux réalisés en 2009 depuis la Perry jusqu'à la mairie. Pour 2010, il s'agit de poursuivre ce chantier jusqu'à la Gendarmerie.

Le long de la route départementale

Cette 2^{ème} tranche permettra d'aménager la voie avec la création d'un cheminement piéton et de places de stationnement mieux matérialisées.

Début juin, les travaux ont débuté avec l'enfouissement de tous les réseaux encore existants en aérien, la création de trottoirs en continu et celle de nouvelles places de stationnement avec l'aménagement d'une place traversante afin de mieux relier l'église à la mairie. L'objectif est toujours d'améliorer l'image du centre de la commune et de garantir la sécurité des piétons.

Pour permettre l'activité touristique et commerciale du chef-lieu, les travaux seront interrompus de la mi-juillet à la mi-août avant de reprendre pour être achevés vers la mi-novembre.

Coût total des travaux : 1 256 000 €

Soulignons que pour aider au financement de ce vaste chantier, la commune a présenté un dossier FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce*) qui devrait permettre d'obtenir des subventions. En contrepartie, la commune devra allouer des aides aux commerçants qui mèneront des travaux d'amélioration de leur établissement (réfection de vitrines ou accessibilité des commerces aux handicapés, par exemple).

* Le FISAC est une aide de l'Etat qui vise en priorité à favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation et la transmission des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.



L'aménagement de la traversée du chef-lieu apportera une meilleure image et plus de sécurité pour les piétons.

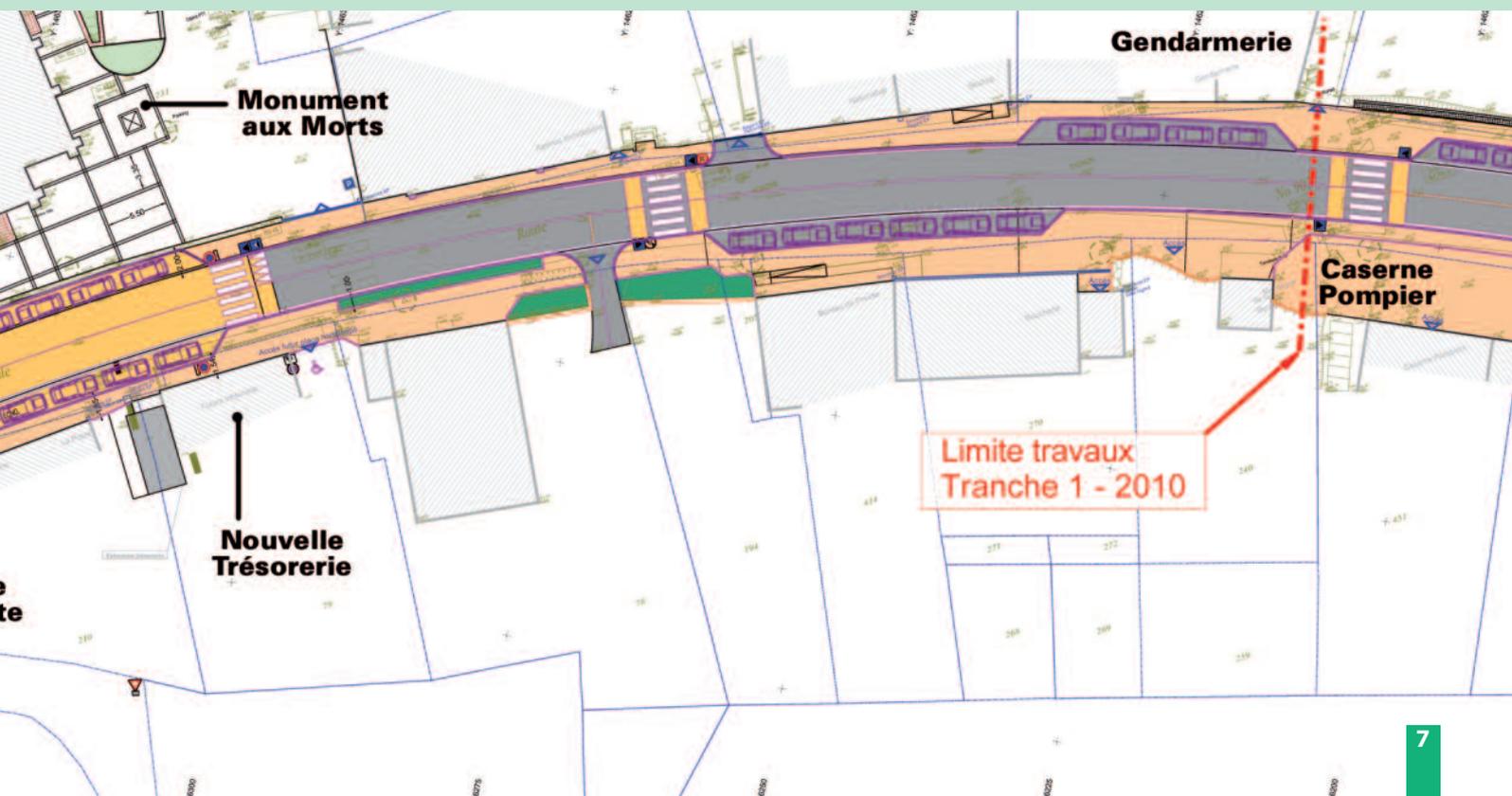
Autour de l'église

Ces travaux qui font partie du lot "Traversée du chef-lieu" ont débuté à l'automne dernier pour la mise en souterrain des réseaux et le décaissement des abords de l'édifice.



Le revêtement de la place de l'église a été entièrement détruit dès la fin de l'hiver.

En avril dernier, le chantier a repris avec la réalisation du revêtement de la place : pose de dalles au sol, reprise des espaces verts le long de l'édifice, aménagement et matérialisation de places de parking, reprise des marches à l'entrée principale de l'église, accès pour les personnes à mobilité réduite sur l'entrée latérale. Le changement des garde-corps qui donnent sur la route et le nettoyage des blocs de pierres du soutènement au dessus de la voirie viendront clôturer ce chantier. Le Monument aux Morts sera avancé près de l'entrée principale de l'église pour être mieux mis en valeur avec des éclairages de couleurs qui l'illumineront de nuit.



Le SIVU du Roc d'Enfer

Des nouvelles du SIVU...

Rappelons que le SIVU du Roc d'Enfer, né en 2006, permet de gérer l'ensemble du domaine skiable avec le circuit du Roc d'Enfer entre les deux communes concernées : Saint Jean d'Aulps (pour la partie La Grande Terche) et Bellevaux (pour la partie La Chèvrerie). Le SIVU est présidé par Jean Collet avec Michel Meynet, maire de Bellevaux comme vice-président.

Un hiver satisfaisant malgré la météo...

Le bilan de l'hiver passé (2009/2010) fait apparaître une baisse du chiffre d'affaires (-9%) ce qui s'explique par deux facteurs : la météo qui a été moins favorable que l'hiver précédent notamment lors des week-ends où la station accueille traditionnellement des Chablaisiens pour le ski à la journée. L'autre facteur est celui de l'enneigement qui a été beaucoup moins bon qu'en 2008/2009 ce qui n'a pas permis d'ouvrir aussi souvent le circuit Roc d'Enfer. Rappelons également que le contexte de crise économique n'est pas non plus pour faciliter le travail de promotion mené par notre station.

Chiffres-clef

	Hiver 2005/2006	Hiver 2006/2007	Hiver 2007/2008	Hiver 2008/2009	Hiver 2009/2010
Nombre de passages*	1 150 123	740 191	1 426 000	1 532 382	1 306 583
Chiffre d'affaires hiver	1 617 531 €	996 140 €	1 508 788 €	1 650 000 €	1 502 596 €
Chiffres d'affaire été (Saint Jean seul)	Été 2006 9 090 €	Été 2007 7 158 €	Été 2008 12 021 €	Été 2009 16 000 €TTC	

* Nombre de fois où un client emprunte une remontée mécanique du Roc d'Enfer

Roc d'enfer

Hiver 2005/2006	Hiver 2006/2007	Hiver 2007/2008	Hiver 2008/2009	Hiver 2009/2010
96 jours d'ouverture	6 jours d'ouverture	85 jours d'ouverture	115 jours d'ouverture	73,5 jours d'ouverture

De nouveaux investissements...

Une nouvelle campagne de travaux a été programmée afin de pérenniser l'activité neige. Les travaux 2010 en détails :

- Circuit Roc d'Enfer : reprofilage de la piste entre les chalets Coffy et le Pont de l'Essert d'En Ru. Ces travaux qui seront menés cet été consistent principalement en du terrassement.
- Côté Bellevaux : création d'une nouvelle piste bleue sous le télésiège du Torchon jusqu'à la Chèvrerie afin de rendre l'accès au télésiège plus facile pour les skieurs débutants. Ces travaux devraient permettre une meilleure fréquentation de ce secteur par les familles.
- Plateau station : un programme global d'aménagement de tout le plateau est en cours de réflexion pour augmenter la surface dédiée aux débutants. La première tranche débutera cette année et la seconde clôturera ce chantier en 2011.



Photo Yann Tissot - OT Vallée d'Aulps

Le plateau sera réaménagé pour offrir plus d'espace aux skieurs débutants.



Chaque année en début de saison d'hiver, un exercice de sauvetage est réalisé sur la télécabine : ici, la simulation du sauvetage d'un blessé transporté dans la cabine ambulance. La probabilité que ce type d'incident intervienne est faible mais le personnel doit être prêt et formé.

Le SIVU du Roc d'Enfer : pérenniser l'activité économique de la commune

Président du SIVU du Roc d'Enfer et 2^{ème} adjoint au maire de la commune de Saint Jean, Jean Collet explique comment justifier la participation de la commune au SIVU.

La participation de la commune au budget du SIVU était de 765 795 € en 2008, 607 000 € en 2009 et sera de 607 650 € HT en 2010. Comme nous l'avons déjà expliqué dans le précédent bulletin, la commune de Saint Jean d'Aulps contribue certes largement aux investissements réalisés sur nos pistes, mais la commune perçoit aussi des taxes provenant de l'activité économique générée par l'activité ski. Si on regarde de près les chiffres, on se rend compte que ces taxes aident au développement de toute la commune. Par exemple en 1979, le produit des 4 taxes* était de 152 566 €. Il est passé à 959 670 € en 2004 et à plus de 1 200 000 € en 2009. Cette augmentation est partiellement à mettre au compte de l'activité de la station qui garantit la bonne santé économique de la commune dans les métiers de l'artisanat, de l'immobilier, de la restauration, de l'hébergement et du commerce.

L'année 2009 à la loupe...

En 2009, le produit des taxes fiscales est précisément de 1 228 000 €, les dotations de l'Etat de 479 000 € dont 110 830 € sont des dotations touristiques.

Au total une recette de 1 707 000 € (taxes + dotations) est entrée dans les caisses de la commune. On peut estimer qu'une grande part de cette recette est due à l'activité touristique, et donc à celle de la station.

Les 607 500 € TTC de subvention de la commune au SIVU représentent 35 % de ces recettes. A titre indicatif, les intérêts des emprunts sont de 121 830 €, le capital remboursé de 140 703 €, soit 262 533 € couverts par cette subvention.

En investissant dans notre station, nous confortons l'activité économique et nous poursuivons le travail entrepris par les précédentes municipalités qui ont osé le pari du ski dans notre village.

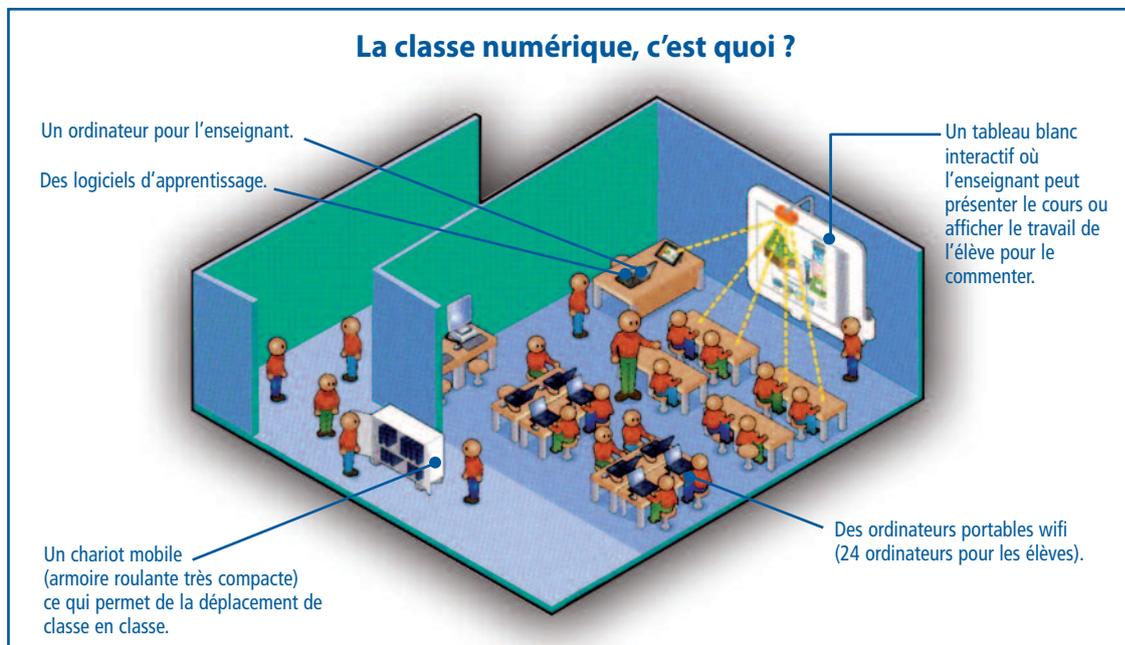
Président du SIVU - Jean COLLET

* Les 4 taxes communales sont : la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti, la taxe d'habitation et la taxe professionnelle.

La classe numérique arrive au primaire

Le développement des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement) est aujourd'hui une réalité et les élèves de primaire doivent désormais acquérir ces connaissances dans le cadre des programmes scolaires, des acquis sanctionnés par un certificat : le B2I*.

Pour permettre cette nouvelle méthode d'enseignement, l'école primaire de Saint Jean d'Aulps s'est dotée d'une école numérique et la commune a signé une convention avec l'Inspection d'Académie. L'école numérique est issue du plan de relance initié par le ministère de l'Éducation Nationale et destiné aux écoles en milieu rural. Cet équipement permettra aux élèves de Saint Jean d'Aulps de se former aux nouvelles technologies de la communication avec les meilleures chances de réussite



Fini le tableau noir !

Simple et pratique, la classe numérique se compose d'un ensemble d'éléments permettant aux élèves d'accéder aux savoirs via l'informatique. Ces éléments sont installés dans un chariot mobile (armoire roulante très compacte) permettant à la classe numérique d'être utilisée dans les différentes matières enseignées et par toutes les classes de primaire.

La classe numérique sera opérationnelle à la rentrée de septembre 2010.

Le coût total de cet équipement est de 32 200 € : la commune a bénéficié d'une aide 9 000 €, via la convention avec l'Inspection d'Académie.

*Le B2i (Brevet Informatique et Internet) est une attestation de compétences délivrée aux élèves de primaire.

Périscolaire et cantine

Périscolaire : le matin aussi !

Depuis la rentrée 2009, un créneau pour le périscolaire a été mis en place le matin de 8h à 8h30 permettant aux parents qui travaillent de déposer les élèves avant le début de la classe. Ce service est gratuit et concerne les élèves de maternelle et de primaire : ils sont en moyenne une dizaine à en bénéficier avec des pointes à 14 élèves certains jours. Ce créneau vient compléter le périscolaire du soir (16h30 à 18h30) qui lui est facturé aux parents à 5 € pour les deux heures mais avec le goûter fourni. La surveillance des deux créneaux est assurée par l'ATSEM.

Rappelons que le périscolaire est désormais géré par la mairie puisque l'Apep (association des parents d'élèves) ne pouvait plus assurer ce service n'étant plus habilitée à le faire.

Cantine : une solution pratique et économique

A ce jour, les élèves des écoles primaire et maternelle mangent le midi à la cantine du collège. Certains parents nous ont interrogé pour savoir pourquoi ces enfants ne déjeuneraient pas dans le réfectoire qui a été dernièrement aménagé à l'école maternelle.

Les élus ont fait leurs comptes et si cette solution du repas "sur place" semble évidente, elle n'en demeure pas moins beaucoup plus coûteuse, c'est pourquoi il a été décidé de maintenir le repas au collège qui n'est situé qu'à 200m de l'école... une petite marche apéritive pour les enfants !

Faisons les comptes...

Actuellement, le repas est facturé 4,50 €, ce qui correspond au prix demandé par le collège pour chaque repas, auquel s'ajoutent les frais annexes (salaire de la personne pour emmener, surveiller et ramener les enfants à l'école). Une aide financière de la commune permet de diminuer le coût réel de ces repas.

Dans l'hypothèse où les enfants mangeraient au réfectoire de la maternelle, le repas serait facturé beaucoup plus cher aux parents. En effet, le prix d'un repas livré est déjà plus élevé de 2 € à cause du coût du transport et de la liaison chaude obligatoire. A ce prix, il faudrait encore ajouter le surcoût du personnel et des charges (ménage, vaisselle, chauffage du réfectoire...).

Même si la collectivité apporte une aide financière, il ne serait pas équitable que la charge des repas de quelques enfants de la commune soit supportée par tous les contribuables de Saint Jean d'Aulps. A l'opposé, beaucoup de familles ne pourraient pas se permettre une dépense supérieure à 4,50 € surtout celles qui ont 2, voire 3 enfants.

Soulignons également que le réfectoire de la maternelle n'est pas inoccupé puisqu'ils permettent des activités extrascolaires ou est mis ponctuellement à disposition des associations de la commune ce qui semble normal puisque c'est un investissement communal.

La construction de la nouvelle Gendarmerie de la vallée a débuté à Montriond et regroupera les deux unités de Morzine et Saint Jean d'Aulps, un "regroupement" physique puisque le fonctionnement est déjà commun au sein de la communauté de brigade dirigée par le lieutenant Melmoux. La livraison des nouveaux bâtiments devrait avoir lieu fin 2011 et se traduira par la libération des deux gendarmeries actuelles.



Quel avenir pour la Gendarmerie de Saint Jean d'Aulps ?

La commune, propriétaire des bâtiments, s'est interrogée sur leur devenir et des contacts ont été pris avec des organismes d'habitat social pour étudier la possibilité de les transformer en logements à coûts maîtrisés.

A l'automne dernier, des négociations ont débuté avec la SACICAP de Haute-Savoie (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété). Cette société coopérative spécialisée dans l'accession sociale à la propriété a présenté une offre globale pour organiser la vente des appartements. Comme le souhaite la municipalité, cette vente serait prioritairement destinée à des personnes travaillant ou habitant dans la vallée, des primo-accédants (première acquisition immobilière) et dont les ressources correspondent aux critères du prêt à taux zéro. La SACICAP de Haute-Savoie envisage de participer à cette opération en doublant ce prêt à taux zéro. Cette formule permettra donc à des familles modestes de pouvoir accéder à la propriété en achetant leur appartement. Quelques conditions seront cependant exigées comme par exemple, l'impossibilité de revendre le bien avant un certain délai (10 ou 15 ans) de manière à ne pas encourager la spéculation ou à ne pas transformer ces logements en résidences secondaires aux "volets clos".

Acheter votre appartement à prix abordable !

Quelques travaux de rénovation (façade, toiture,...) seront entrepris sur les parties communes du bâtiment mais les appartements seront vendus en l'état.

Il s'agit de 8 logements répartis sur 4 étages, du 2 pièces (environ 40m²) à des 4 pièces (environ 57 m²). Pour établir le prix de vente au m², la commune fera estimer le bâtiment par les Domaines mais ce prix devrait se situer bien en deçà du prix du marché. La vente des logements débutera après la libération des locaux par la Gendarmerie, à savoir début 2012. Les personnes intéressées par ce type d'acquisition peuvent d'ores et déjà se faire connaître en mairie sur une liste qui déterminera l'ordre de rappel des candidats lors de la mise en vente des appartements.

D'autres services

En dehors des logements, le bâtiment offre une surface d'environ 150m² au rez-de-chaussée actuellement occupés par des bureaux ou locaux techniques. Ces surfaces pourraient également être affectées à des services ou des commerces. Sur ce point aussi, les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie : leurs propositions seront examinées par le conseil municipal.

Urbanisme

PERMIS DE CONSTRUIRE

Depuis le 1^{er} octobre 2007, un nouveau permis de construire est entré en vigueur avec pour objectif de réduire les délais et d'améliorer les conditions d'instruction des demandes. Plusieurs étapes de la procédure ont changé mais il reste formellement interdit de débiter les travaux avant la délivrance du permis.

Les imprimés et la notice/mode d'emploi sont disponibles sur :
www.extranet.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr

Plus d'infos sur : www.mairiedestjeandaulps.fr

Nouveau en 2010

Depuis le 1^{er} mai 2010, les déclarations préalables qui ne font pas l'objet de création supplémentaire de SHON ne sont plus transmises à la Direction Départementale des Territoires (ex DDE) mais simplement étudiées en mairie.

Attention : avant de débiter tous travaux (construction ou rénovation), informez-vous en mairie pour éviter les mauvaises surprises :

- Si vous démolissez avant d'avoir obtenu un permis de construire ou une déclaration préalable, vous risquez de perdre vos droits à construire.
- Pour une réfection de toiture ou un ravalement de façade :
 - 1. Si vous faites des modifications (velux sur le toit, création d'ouverture en façade,...), nous vous remettons un imprimé de déclaration préalable.
 - 2. Sans modification, il vous sera remis le cahier des recommandations architecturales (couleurs, types de tuiles,...).
- Toute nouvelle construction devra prévoir un compteur d'eau extérieur (voir avec les services techniques communaux).
- Pour toute nouvelle construction ou rénovation, l'assainissement de votre habitation doit être prévue et aux normes : il s'agit soit d'un raccordement au réseau collectif (vers la station d'épuration), soit d'un aménagement individuel. Dans ce cas, vous devez vous adresser au SIVOM de la Vallée d'Aulps qui gère le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et qui vous donnera toutes les conditions pour que votre installation soit conforme à la réglementation.

SIVOM de la Vallée d'Aulps, tél : 04 50 79 58 51.

2009 : le secteur de la construction subit la crise

Les chiffres de 2009 montrent la baisse importante du nombre de permis de construire demandés, plus de la moitié par rapport à 2008 ! Mais globalement, on peut constater que l'activité se maintient plutôt bien même si incontestablement, le secteur de la construction a subi un ralentissement à Saint Jean d'Aulps comme dans l'ensemble de la vallée. Qu'en sera-t-il en 2010 ? Les signes de reprise sont encore faibles mais il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions.

	2007	2008	2009	2010 (au 10.05)
Certificats d'urbanisme simple information	96	58	58	16
Certificats d'urbanisme opérationnels	19	8	13	6
Demandes préalables	37	33	44	11
Permis de lotissement	1	0	12	1
Permis de démolir	1	0	1	0
Permis modificatifs	8	6	1	0
Permis de construire	38	50	23	6
TOTAL	200	155	152	40

La salle culturelle de la vallée



L'automne dernier, la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps a lancé le chantier d'aménagement d'une salle culturelle dans l'ancien préau du collège, une salle qui accueillait déjà concerts et auditions de musique.

Cette salle sera mise à disposition des associations culturelles de la vallée, notamment l'école de musique, le chœur de la Vallée d'Aulps et les formations musicales pour leurs répétitions, concerts ou auditions de fin d'année. L'acoustique y a donc été particulièrement soignée pour le confort des musiciens et des spectateurs.

Sur les 160 m², on trouve 2 salles de cours, 1 grande salle modulable pour les concerts, auditions et répétitions, 1 bureau à disposition de l'école de musique, 1 dépôt (qui servira notamment pour le Brass Band local) et des sanitaires. C'est le cabinet thononais AUA Novarina-Thepenier qui a été retenu pour la maîtrise d'oeuvre de ce chantier qui a débuté en septembre dernier et qui s'est achevé ce printemps, la salle ayant d'ailleurs déjà servi pour la réunion du SCOT le 31 mai dernier.

Coût (financé par la CCVA) : 274 000 € TTC

Subventions de l'Etat, Région, Département pour un total de 93 000 €

Gendarmerie de la vallée

Le Permis de Construire avait été accepté en décembre dernier et le chantier a commencé comme prévu à la fin mai. Située au Pré sur la commune de Montriond, la nouvelle gendarmerie de la vallée d'Aulps comportera pas moins de 4 bâtiments, dessinés par le cabinet d'architectes de Thonon Alain Vagnon et Yoann Forel. Deux bâtiments accueilleront les 10 logements des familles des gendarmes, le troisième est un bâtiment administratif (bureaux,...) et le quatrième abritera le garage des véhicules, 5 studios pour les renforts saisonniers et 5 autres pour les adjoints. L'ensemble des locaux sera chauffé grâce à une chaufferie-bois avec un réseau de chaleur pour relier les différents bâtiments. Avant le lancement du chantier, la CCVA a dû obtenir l'accord de la Direction Nationale de la Gendarmerie à Paris. Rappelons que la CCVA, maître d'ouvrage de cette construction, a choisi de la déléguer à Haute-Savoie Habitat.

Coût total : 3,7 M €

Le financement est en partie couvert par les loyers de la Gendarmerie Nationale.

Le solde soit 850 000 € a été réparti à raison de :

- 50% pour Morzine,
- 50% pour la CCVA, sachant que Montriond a aussi versé un fonds de concours de 50 000 € pour l'achat du terrain.

L'ensemble de la construction devrait être livré à l'automne 2011. Suivra l'installation du personnel qui rayonnera comme actuellement sur l'ensemble de la vallée, de Bioge à Avoriaz (sauf Les Gets). Les bâtiments actuels reviendront aux communes respectives de Morzine et de Saint Jena d'Aulps.



Travaux de sentier

A l'automne prochain, la CCVA va lancer en régie des travaux pour assurer la jonction du Sentier des Bords de Dranse entre le pont de Sous Saint Jean (sous la MGEN) et la Borne. Les droits de passage sur les terrains privés sont en cours d'obtention et ce nouveau tronçon passera en rive gauche de la Dranse, puis sous la Moussière et la Maison des Sœurs, avant de poursuivre en direction du Solféléry en traversant la route au carrefour de la Borne.

Ce nouveau tracé d'environ 800m, permettra d'éviter au maximum le cheminement des randonneurs sur la route.

Une salle multi-activités

La construction d'une salle d'accueil multi-activités au dessus des vestiaires du foot, sur le site du Pré à Montriond est aussi un projet porté par la CCVA qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Le chantier a débuté à la fin mai pour ces nouveaux locaux imaginés par le cabinet Thepenier-Novarina de Thonon pour s'intégrer parfaitement au bâti existant des vestiaires. Ils comprendront une salle de réunion d'environ 80 m² qui sera mise à disposition des associations sportives de la vallée (et donc à celles de Saint Jean d'Aulps), un vestiaire complémentaire et un petit bar. L'accès sera indépendant du reste du bâtiment occupé par le club de foot. La toiture sera équipée de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire (pour les douches des vestiaires) et cette salle offrira un accès adapté aux personnes à mobilité réduite. La livraison de l'ouvrage est prévue au début de l'année 2011.



Coût : 558 000 €

Financé par :

- La commune de Morzine : 47 000 €
- La commune des Gets : 21 000 €
- La CCVA : 65 000 €
- Subventions du Conseil général 74 : 133 000 €
- Subventions de la région Rhône-Alpes : 100 000 € et de l'Etat : 96 000 €
- Fédération Française de Football : 12 000 €

Des impacts pour Saint Jean d'Aulps

Le projet de Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Chablais a été arrêté par les élus chablaisiens le 28 janvier dernier. Ce document qui concerne les 62 communes, fixera pour les 15 à 20 prochaines années les grandes orientations d'aménagement de notre territoire.

Un SCOT, c'est quoi ?

Instauré en 2000 par la Loi SRU (solidarité et renouvellement urbain), le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un outil d'urbanisme qui définit les orientations d'aménagement pour les 15 à 20 ans à venir sur un espace cohérent, un bassin de vie. Ce document de planification stratégique s'impose aux documents d'urbanismes communaux (Plan local d'urbanisme) et aux documents thématiques (habitat, transport...). Il définit les règles du jeu élaborées et partagées par tous en termes d'aménagement du territoire, de logement, de transport, d'environnement, de paysage...

Le vote positif des élus chablaisiens

En janvier dernier, Jean-Pierre Fillion a présenté le bilan de la concertation du SCOT aux élus du Chablais, pris en compte les remarques émises par certains élus et proposé d'arrêter le **projet de SCOT**. Celui-ci a été voté à bulletin secret par 92 votants avec pour résultats : 58 voix pour, 28 voix contre et 6 abstentions, soit 67,5 % des élus favorables au projet de SCOT.

Cet arrêt a permis d'engager les étapes suivantes : recueil de l'avis des services de l'Etat (en cours), mise à disposition du projet aux personnes publiques associées et l'enquête publique dont les dates restent à fixer.

La dernière étape sera l'approbation du document définitif du SCOT qui devrait intervenir avant la fin 2010.

Cette étape représente l'aboutissement de 7 ans de travail en commun. C'est un geste fort de solidarité et de construction du Chablais notamment pour le désenclavement multimodal (liaisons ferroviaires, lacustres, transports en bus et infrastructures routières), dont la réalisation de la voie express Thonon-Machilly.

Maîtriser l'urbanisation du Chablais

Mais le SCOT aborde aussi la question de l'habitat avec un constat fort : sur ce territoire très attractif, le mitage de l'espace avec une pression foncière toujours plus forte (une grande majorité de propriétés individuelles avec de nombreuses résidences secondaires, un marché de l'immobilier très élevé) est un point faible du Chablais. Pour préserver notre environnement, laisser une place aux espaces naturels, à l'agriculture et aux sites de loisirs comme la montagne ou le lac, il faut maîtriser l'urbanisation tout en permettant à tous les Chablaisiens d'accéder au logement. La priorité a d'abord été donnée à la **densification de l'habitat afin d'économiser au maximum l'espace**. L'autre critère a été de localiser ces nouvelles constructions à proximité des transports en commun et des services de manière à offrir à un maximum de personnes la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle et de lutter ainsi contre les émissions de gaz à effet de serre.



Le Scot du Chablais est porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) qui réunit les 62 communes du territoire. Parmi ses autres compétences, le SIAC mène des actions pour le désenclavement du Chablais (route, fer, transports en commun,...) via un schéma multimodal de désenclavement. Le SIAC a notamment contribué au contournement routier de Thonon que les Chablaisiens utilisent tous les jours.

Répartir les logements

Lors de la préparation du SCOT, il a donc été décidé de prévoir le nombre de logements nécessaire à la population (permanente, saisonnière, touristique) et de diversifier ces logements dans leurs formes afin de répondre aux différents besoins de la population (famille, personnes seules, jeunes, personnes âgées, etc.).

Trois types d'habitat ont été définis pour répondre à tous les besoins sociaux :

- habitat collectif : plusieurs logements situés dans un seul bâtiment (les entrées depuis l'extérieur sont rattachées à plusieurs logements en même temps).
- habitat individuel : un seul logement dans un seul bâtiment (maison).
- habitat l'intermédiaire : deux logements accolés (l'un à côté de l'autre, ou l'un au dessus de l'autre) avec des entrées séparées depuis l'extérieur.

Ces différents types d'habitat correspondent aux besoins des habitants à différents stades de leur vie, ainsi qu'à divers modes de vie et envies.

Trois typologies ont également été définies : les stations de ski, les pôles secondaires et les pôles de proximité, avec pour chacun une répartition en pourcentage entre habitat individuel, collectif et intermédiaire. Saint Jean d'Aulps a été classé en Pôle secondaire (commune avec services).

L'inventaire de la commune a montré le déséquilibre existant entre la situation actuelle et l'objectif à atteindre.

	Habitat individuel	Habitat intermédiaire	Habitat collectif
Situation actuelle	27,03%	12,22%	60,74%
Objectif	20%	30%	50%

Ces objectifs ont pour ambition de renforcer la structure du village et de réduire la périurbanisation, d'éviter l'éparpillement des habitations et de privilégier des formes d'habitat moins consommatrices d'espace.

Mais les élus de Saint Jean d'Aulps s'interrogent sur ces objectifs qu'il est actuellement difficile de faire respecter (aucun levier lors des dépôts de permis de construire), tout en sachant qu'après l'arrêt définitif du SCOT, tous les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) devront être compatibles avec le SCOT.

En savoir + sur le SCOT : www.siac-chablais.fr

Une bourse foncière forestière pour le Haut-Chablais

Vous êtes propriétaire de forêt ? Vous avez des difficultés pour l'exploiter ? Vous voulez la vendre ? La bourse foncière forestière mise en place depuis la fin janvier 2010 peut vous aider.

Cette opération pilote, première du genre en Haute-Savoie, a été initiée dans le cadre de la **Charte Forestière de Territoire du Haut-Chablais** et vise à limiter le morcellement de la forêt privée. Son objectif est très concret : faciliter les ventes, achats et échanges de parcelles boisées entre propriétaires en collectant les souhaits de vente et en mettant en relation ces vendeurs avec des acheteurs potentiels.

Comment ça marche ?

Gérée via un site Internet, www.boursefonciere.fr, avec un réseau de correspondants techniques au service des propriétaires (agents de mairie, techniciens forestiers du CRPF et de la coopérative forestière COFORET), cette bourse foncière tend à favoriser les contacts entre les acheteurs et les vendeurs, à susciter puis réaliser les transactions.

Le site Internet permet de visualiser le fond topographique au 1/25000^{ème}, l'ensemble des parcelles cadastrales avec selon la couleur celles qui sont à échanger ou à vendre, les photographies aériennes et pour chaque parcelle, sa surface et la nature du peuplement qu'on y trouve. On peut aussi remplir en ligne un questionnaire pour vendre ses parcelles et télécharger les informations sur les aides financières, la réglementation sur les coupes,...

Des aides à la clé...

Le conseil général qui souhaite prendre une part active dans la réorganisation foncière apporte son aide financière lors de la transaction. Cette aide peut aller jusqu'à 80 % des frais de notaire et d'arpentage (maxi : 400 € par acte) et consiste aussi en mesures fiscales incitatives comme des réductions d'impôt. Des aides existent aussi pour ceux qui constitueront un groupement forestier familial, transformeront une indivision ou créeront une association syndicale autorisée de gestion.

L'objectif : favoriser les contacts
Mode d'emploi
Vous êtes vendeur, acheteur ou souhaitez échanger une parcelle...

Exprimez vos attentes
Formulaire
M
Adresse
Tél.
Email

via un correspondant d'une mairie
via un technicien de COFORET
via le site internet www.boursefonciere.fr

Navigation
Rechercher
Prévisualiser
Ajouter un bien
Ajouter une parcelle
Prévisualiser
Confirmer

Vous visualisez les transactions possibles avec :
- Fond topographique à 1/25000^{ème}
- Parcelles cadastrales
- Photographies aériennes

Pour toutes questions techniques (estimation, délimitation, etc.), ... n'hésitez pas à nous contacter

Durée de l'opération : 2010-2013

Cette opération concerne uniquement les communes de :
Abondance, Bellevaux, Bonnevaux, Crêtet, Chevenoz, Essert-Romand, La Baume, La Côte d'Arbray, La Chapelle d'Abondance, La Fordaz, La Vernaz, Le Biot, Les Gets, Lullin, Montriond, Morzine, Reyvroz, Saint-Jean d'Aulps, Seytroux, Vocheresse et Vailly.

Contacts et informations complémentaires
Coopérative forestière COFORET - M. Loïc COSTERG
Chambre d'agriculture, 16 chemin d'Hirmentaz
74200 THONON-LES-BAINS
tél. portable : 06 79 97 89 52,
tél. 04 50 81 78 01 - fax 04 50 71 99 23
email : lcosterg@coforet.com



OPAH Des aides pour l'amélioration de l'habitat

Une première opération réussie... Entre 1997 et 2001, ce sont près de 200 logements qui ont pu être réhabilités sur la vallée du Brevon et la vallée d'Aulps grâce à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Des travaux pour améliorer la vie quotidienne des personnes âgées, pour améliorer la qualité du chauffage, des sanitaires, de l'isolation ou encore sauvegarder le bâti ancien, ont ainsi pu être aidés grâce, entre autres, aux subventions de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Une nouvelle opération

Aujourd'hui encore, de nombreux logements anciens sont inadaptés aux personnes âgées, handicapées ou aux familles... C'est pourquoi plusieurs communes du Chablais se sont associées pour conduire une nouvelle action pour l'amélioration de l'habitat dont les principaux enjeux sont l'amélioration du confort et de la sécurité des habitations, la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, le logement des saisonniers et l'éco-rénovation.

Répondre avant le 30 juin !

Un diagnostic est en cours pour recenser les projets de réhabilitation qui pourront être éventuellement aidés. Celui-ci prend la forme d'un questionnaire que les personnes intéressées doivent retourner avant le 30 juin 2010 dans votre mairie.

Si vous avez des projets de travaux ou de création de logements dans du bâti existant, merci de nous le signaler en remplissant l'enquête que vous avez reçue dans votre boîte aux lettres ou qui est disponible dans votre mairie.

Vous pouvez également la télécharger sur le site Internet : www.cc-valleedaulps.com

Vos réponses resteront confidentielles et nous aideront à évaluer les besoins et les possibilités de réhabilitation des logements privés.

➤ Qui est concerné ?

Les propriétaires privés d'un logement existant de plus de 15 ans, occupants ou bailleurs.

➤ Pour quels types de travaux ?

Isolation et fenêtres, charpente et couverture, façades, sanitaires et chauffage, assainissement, ventilation, accessibilité et adaptation du logement pour les personnes à mobilité réduite... et bien d'autres encore.

➤ Où se renseigner ?

Communauté de communes de la Vallée d'Aulps : 04 50 72 14 54



Vivre à Saint Jean

Vivre à Saint Jean est une association dont le but est d'animer toute la commune en s'appuyant sur l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps, la mairie ainsi que les associations de Saint Jean d'Aulps. Cet été, de nombreuses animations seront reconduites :

- La Fête de la musique le 19 juin place de la Moussière.
- La Fête Nationale le 14 juillet place de la Moussière avec défilé aux lampions et parade des associations du village, suivi du concert du Brass Band, des feux d'artifice et du bal populaire organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers.
- La foire aux livres et aux disques le 25 juillet devant l'office du tourisme : BD, livre de poches, romans, ouvrages scolaires...mais aussi disques anciens...
- La Soirée Salsa : le 31 juillet dès 19h30 avec démonstration de danse salsa et soirée dansante avec groupe latino et repas chili con carné.
- La Voughà shi nò le 15 août avec défilé de chars au départ de l'office de tourisme, animations traditionnelles, stands des associations, artisanat local et buvette sur place.
- Les Balades au clair de lune : les mardis 20 juillet (Graydon) et 10 août (La Chaux).
- Stand à la Fête Médiévale les 21 et 22 août.
- Et pour clôturer l'été en beauté, La Fête des Associations toujours soutenue par le conseiller général : le 5 septembre.



Après deux ans de présidence, Vivre à Saint Jean remercie Danielle Lambert pour l'élan qu'elle a impulsé à tous les membres. L'association espère toujours voir arriver de nouveaux bénévoles pour donner un coup de main ou apporter des idées. Pour que Saint Jean d'Aulps reste un village accueillant et touristique, rejoignez-nous dans l'organisation pour passer de bons moments à nos côtés...

Contact : Christine COTTET-DUMOULIN (Présidente)
Tél : 06 45 49 45 76 - mail : vivre-a-st-jean@hotmail.fr

Rencontres et Loisirs

Le club a été encore bien actif cette année : les membres se sont réunis le 21 mai pour leur assemblée générale annuelle au cours de laquelle a été décidé de poursuivre les après-midi récréatives jusqu'au 17 juin et, à la demande des membres, de les reprendre dès le 2 septembre prochain. Il reste à décider des destinations des sorties à la journée et de la date du voyage du printemps 2011 qui devrait se dérouler au Puy du Fou en Vendée. Le président et ses membres donnent rendez-vous cet été aux Jovanétiens sur leur stand à la fête du 14 juillet, à la foire aux livres et à celle d'automne ainsi qu'à la fête du 15 août (où les aînés feront même un char sur le thème de la belote pour participer au défilé des associations !) et bien sûr à la Fête de l'Accordéon prévue pour le 25 septembre.

En attendant, les aînés vont partir du 26 juin au 4 juillet pour une virée d'une semaine dans les Hautes-Alpes à découvrir les charmes des environs du Lac de Serre-Ponçon.

Contact : Michel GATTELET (président) – Tél : 04 50 75 99 75

Aulps But

Créée en juin 2009, cette toute jeune association a pour but principal de reprendre les concours de pétanque, auparavant organisés l'été à la station.

Le bureau est composé d'Aurélia Mudry (présidente), Anthony Baud (secrétaire) et Aurélie Bouvet (trésorière). Plusieurs concours sont organisés tout l'été où les vacanciers et les locaux, les jeunes et les moins jeunes, les bons joueurs et les autres, sont les bienvenus pour partager ce grand moment plein de convivialité.

Vous n'avez jamais joué à la pétanque ? Voici la recette : 1 tir d'éclat de rire, 1 pointe de bonne humeur, une pincée de compétition et le tour est joué ! Les dates de l'été :

- Tous les jeudis de juillet et août, concours à 20h à la station
- Fête de la Pétanque : le dimanche 8 août à la station de 10h à 21h.

Contact : Aurélia MUDRY (Présidente) - Tél : 06 81 32 21 74

Trad'Aulps Danse

L'association Trad'Aulps Danses reprendra ses ateliers d'initiation aux danses traditionnelles et à l'accordéon diatonique dès le mois de septembre, tous les 3^{ème} vendredi du mois. On peut s'inscrire auprès du président.

Contact : Dominique LOUIS (Président) - Tél : 04 50 79 64 88
mail : tradaulpsdanses@aliceadsl.fr

Gymnastique volontaire

Le club est ouvert aux dames, jeunes et moins jeunes qui veulent conserver une activité physique. Pas de changement pour l'entrée 2010 puisque les cours de gymnastique féminine volontaire auront lieu au gymnase tous les mardis de 20h à 21h30 sauf pendant les vacances scolaires et l'été.

Les cours (cardio, abdos-fessiers, coordination et travail avec engins comme des cordelettes, élastiques ou balles) sont dispensés par deux professeurs : Danièle Vulliez et la remplaçante Michèle Cullaz.

Contact : Michèle CULLAZ (Présidente) - Tél : 04 50 79 63 42

Comité de jumelage

Suite à l'assemblée générale du 12 décembre dernier, le président Georges Delale est entouré de deux vice-présidents : Jean-Claude Cottet et Ingrid Klitsch. Le Comité de Jumelage poursuit ses échanges qui sont toujours aussi conviviaux avec nos amis Santécois. Cette année pour le week-end de l'Ascension, nous avons reçu les Bretons dont le maire de Santec, Bernard Lepors, venu pour la première fois à Saint Jean d'Aulps. Après le repas de la Fête des Mères au gymnase à la fin mai, nos enfants iront visiter Santec et profiter des joies de la mer durant la première semaine de juillet. Les bénévoles de l'association participeront également à la Fête du 15 août, à celle des associations le 5 septembre, à la Foire aux vins fin octobre et nous donnerons un coup de main au Club Rencontres et Loisirs pour leur Fête de l'accordéon le 25 septembre. Le 29 août, nous reconduirons notre traditionnel pique-nique à Graydon. Il restera à trouver une idée pour fêter le 20^{ème} anniversaire du jumelage. En 1990, St Jean rejoignait Santec en courant, en 2000 : Santec ralliait St Jean en vélo, et pour 2010 toutes les idées sont les bienvenues ainsi qu'une date à réfléchir !

Contact : Georges DELALE (président) - Tél : 06 35 24 76 77



Matinée propreté

Samedi 22 mai, la matinée a été dédiée au nettoyage des abords du village et de la station.

Ce ramassage favorisé par le beau temps et une participation plus nombreuse (plus de 30 personnes !) a permis de collecter près de 15m³ de déchets. Merci à tous, petits et grands, pour ce geste gratuit qui préserve notre environnement si précieux. A l'avenir, nous souhaitons organiser le casse-croûte à la station de la Terche afin d'assurer la promotion de cette action bénévole.

La Commission Environnement.



Carte d'accès à la déchetterie : demandez-la !

L'entrée à la déchetterie du Biot (La Vignette) se fait uniquement sur présentation de la carte d'accès. Cette carte, bleue pour les particuliers et rouge pour les pros, est gratuite à raison d'une par foyer : il suffit d'en faire la demande en remplissant un simple formulaire. Le dépôt est toujours gratuit pour les particuliers (dans le respect de volumes normaux) et payants pour les professionnels exerçant dans la vallée. La carte avec code barre est à présenter au gardien de la déchetterie qui entre informatiquement la nature des matériaux déposés et leurs volumes estimés. Infos auprès de la CCVA, Tél : 04 50 72 14 54.

A l'Abbaye cet été...

- Jeudi 15 juillet à 21h30 : projection du film "La Trace" en pré-ouverture du festival des musiques mécaniques des Gets.
- Jeudi 22 juillet dans le cadre du Festival du Lind'Art. A 18h : conférence sur les montagnes symboliques par Michel Marthaler et à 21h : concert de Koto-Shakuhachi, musique traditionnelle japonaise par Nanae Yoshimura.
- Samedi 31 juillet : concert jazz avec le quartet "Sweet touch".
- Jeudi 5 août : conférence sur l'immigration de la vallée d'Aulps vers le canton de Vaud par Jean-Pierre Bastian.
- Jeudi 12 août : concert avec le Brass-Band de Saint Jean d'Aulps.
- Jeudi 19 août : conférence sur Cavour par le Dr Sautier de l'Académie chablaisienne.
- Samedi 21 et dimanche 22 août : Grande fête médiévale.
- En juillet et août : Les Flamb'Aulps, visite en nocturne tous les lundis à 22h.

Les Expos temporaires...

En juin et juillet

"Se déplacer et communiquer entre Rhône, Alpes, Léman et Bauges de 1810 à 2010"

Depuis le début du XIX^{ème} siècle, le réseau routier est le principal vecteur de circulation des hommes et des marchandises. Comment les transports ont-ils participé au développement économique de notre région ?

En août et septembre

"Visiter et découvrir entre Rhône, Alpes, Léman et Bauges de 1810 à 2010". L'essor du thermalisme, l'évolution des transports, les débuts du tourisme et le développement des remontées mécaniques, du tourisme social et des sports d'hiver. Comment notre région s'est développée en 2 siècles...

Domaine de découverte de l'Abbaye d'Aulps.

Tél : 04 50 04 TT 55

Les rendez-vous de l'été

JUIN

- 26 & 27 7^{ème} Pass'Portes du Soleil MTB
- 26 & 27 Concours de pêche à la mouche à Montriond
- 27 Vide-grenier à Montriond (lac)
- 27 60^{ème} anniversaire de la Batterie Fanfare à Morzine (invitée : la Batterie Fanfare du 27^{ème} BCA)

JUILLET

- 1 au 4 Festival Art du Quilt (patchwork) à Morzine
- 2 au 4 XI Rally Mountain-Rassemblement de motos et de voitures US aux Gets
- 11 au 13 Tour de France à Morzine-Avoriaz
- 13 Fête Nationale à Morzine et à Montriond
- 14 Grimpeée cycliste Morzine - Avoriaz
- 14 Fête Nationale à Saint Jean d'Aulps.
- 16 au 18 14^{ème} Festival de la musique mécanique aux Gets
- 18 Farfouille à Montriond
- 18 Fête de la Randonnée à La Côte d'Arboz
- 18 au 24 Championnat et Open de France de parapente aux Gets
- 20 Balade au Clair de Lune à Saint Jean d'Aulps (Graydon)
- 21 Le Cirque de Cannes à Saint Jean d'Aulps (La Moussière)
- 21 au 24 Lind'Art Festival, invité : le Japon, concerts de piano au Lac de Montriond, dans les vestiges de l'Abbaye d'Aulps et à Morzine.
- 24 Soirée salsa à Saint Jean d'Aulps
- 25 Défilé de chars du 150^{ème} anniversaire du rattachement de la Savoie à la France à Montriond
- 25 Foire aux livres et aux disques à Saint Jean d'Aulps (devant l'OT)
- 24 & 25 Trial 4x4 à Morzine (Prodains)
- 24 & 25 Les Gets fait son farwest (Compétition Officielle de monte western)
- 30 La Vallée d'Aulps invitée aux Nocturnes chablaisiennes (Thonon)
- 31/7 & 1^{er}/8 Trial 4x4 aux Gets (Les Perrières)

AOUT

- 1^{er} Farfouille à Montriond
- 2 au 6 Trophée de France des Jeunes Vététistes aux Gets
- 4 Inauguration de la Chapelle de Graydon
- 6 Itinéraires alpestres à Essert-Romand (Graydon)
- 7 Feux du Lac à Montriond
- 8 Méchoui du Foyer Rural à Seytroux
- 8 Fête de la Pétanque à Saint Jean d'Aulps
- 8 Fête des chars à Morzine
- 10 Balade au Clair de Lune à Saint Jean d'Aulps (La Chauv)
- 14 Trail des Hauts-Forts à Morzine-Avoriaz
- 15 La Vougha shi no à Saint Jean d'Aulps (place Santez)
- 15 Kermesse de l'Edelweiss à Morzine
- 21 & 22 Fête médiévale à l'Abbaye
- 22 La Couratt de Nyon à Morzine

SEPTEMBRE

- 5 Fête des associations à Saint Jean d'Aulps (gymnase)
- 4 au 6 62^{ème} Rallye automobile Mont-Blanc-Morzine
- 11 Fête du pain à Montriond (Les Granges)
- 25 Fête de l'accordéon à Saint Jean d'Aulps

OCTOBRE

- 3 Loto du ski-club à Saint Jean d'Aulps
- 30 & 31 Foire d'Automne à Saint Jean d'Aulps
- 30 & 31 Saveurs d'alpage à Morzine



Balad'Aulps : pensez-y, en famille ou avec des amis !

Cet été, le Balad'Aulps Bus reprend du service avec une nouvelle ligne.

- La ligne 2 desservira Les Gets (1^{er} départ à 12h55), Morzine, Montriond et son lac jusqu'à L'abbaye à St Jean d'Aulps (dernier départ 17h30) : il y aura 3 aller/retour par jour, tous les jours.
- La ligne 1 est identique à 2009 par les Gets, Morzine, Montriond, St Jean jusqu'au Jotty avec, en nouveauté, quelques rotations jusqu'à Bioge pour desservir la base d'eaux vives et un aller/retour par jour jusqu'à Seytroux.

Le Balad'Aulps Bus, c'est économique et écologique, sans oublier qu'il n'y a pas de problème de stationnement ! Cet été, les 2 lignes fonctionneront du 26 juin au 28 août. Et n'oubliez pas : le Balad'Aulps Bus est gratuit avec le Multipass (sinon 1€ par trajet). Fiche horaire disponible dans les Offices de Tourisme de la vallée.

Déclarez votre meublé : c'est obligatoire !

L'article 24 de la loi du 22 juillet 2009 du code du tourisme rend obligatoire la déclaration des meublés de tourisme en mairie. Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit au préalable en faire la déclaration auprès du maire de la commune où il se situe **avant le 1^{er} juillet 2010**. Tout changement de catégorie, de capacité ou de propriétaire doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration. Cette déclaration n'entraîne aucune taxe supplémentaire mais son absence est passible d'une amende de 3^{ème} catégorie. Le formulaire de déclaration est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la mairie : www.mairiedestjeandaulps.fr

Des balades pour toute la vallée !

Une envie de marcher en famille, avec des enfants, avec des amis pour leur faire découvrir les jolis coins de la vallée ? Ce petit guide, pratique à mettre dans le sac à dos, propose 26 balades d'1h à 2h45 sur tous les villages d'Avoriaz à La Forclaz, avec cartes et descriptifs de l'itinéraire. Il est gratuit : à retirer dans les Offices de Tourisme de la vallée.



Un défibrillateur automatisé externe

En janvier dernier, un défibrillateur a été installé dans le hall du bâtiment de la mairie au niveau des escaliers. Il peut être utilisé par tous en suivant les simples indications orales dictées par l'appareil et peut permettre de sauver des vies.

Dès que les patches de défibrillation sont appliqués sur le thorax du patient, l'appareil détecte automatiquement le rythme cardiaque, il analyse ce rythme grâce à un logiciel et si un rythme fatal est détecté, il en informe l'utilisateur, lui commande de s'écarter et de ne pas toucher le patient et délivre seul, automatiquement, un choc de défibrillation.

Comment s'en servir ? Un mode d'emploi simplifié est disponible sur le site de la mairie : www.mairiedestjeandaulps.fr



L'équipe des services techniques prête pour l'été

La commune a fêté en avril dernier le départ à la retraite de Pierre Charnavel qui avait également reçu la médaille de vermeil du travail pour 30 ans au service de la commune. Sébastien Lavauden dirige donc maintenant l'équipe des services techniques toujours composée des employés à l'année : Jean-Jacques Buttet (arrivé en 1982), Denis Cottet (depuis 2005) et 4 saisonniers qui viennent renforcer ce service : Fabrice Morand, Pierre-André Tournier et Adrien Ipavec déjà présents l'été dernier sont revenus depuis le début mai. Alexandre Marquez, arrivé également au début mai, entame sa première saison à la commune.

La Poste communique

Pour que votre courrier arrive dans les meilleurs délais, La Poste vous recommande de préciser votre adresse complète suivant les normes ci-dessus rappelées. Par exemple, l'adresse de la mairie doit être ainsi libellée : Mairie de Saint Jean d'Aulps Chef-Lieu (ou Plan d'Avoz) - Route des Grandes Alpes - 74430 Saint Jean d'Aulps

LA POSTE **ET LA CONFIANCE GRANDIT**

Une adresse bien présentée, c'est un courrier bien distribué !

→ Voici les 7 conseils de votre facteur pour vous aider :

- 1 Écrire votre adresse en **6 lignes maximum**
- 2 **Ne jamais mettre de virgule** après le numéro de la rue.
- 3 Écrire bien **distinctement les 5 chiffres** de votre code postal
- 4 **Écrire en majuscules** le nom de la ville, et, si possible, l'ensemble de l'adresse

- 1 Préciser **votre adresse expéditeur au dos**, ou au recto en haut à gauche
- 2 Pour vos **envois à l'étranger**, écrire le nom en français et en majuscule.
- 3 Pour vos courriers manuscrits, **utiliser de préférence des enveloppes précisées.**

Etat civil 2009

ANNEE 2009 et 2010 (jusqu'à fin mai)

Carnet rose et bleu

- Le 12 janvier 2009 : JACQUEMMOZ Justine
- Le 24 février 2009 : RONCO Zélie
- Le 1^{er} avril 2009 : MORAND Louanna, Chloé
- Le 5 mai 2009 : TOMBS Indie, Novia
- Le 10 mai 2009 : BONAN Lou
- Le 19 mai 2009 : REYMOND Elsa
- Le 29 juin 2009 : RENAUD Jade
- Le 11 août 2009 : BERLIOZ Antonin, Jean, Marie
- Le 31 août 2009 : PASQUIER Leïla, Olga
- Le 18 septembre 2009 : ROSSET Maëlie, Camilla
- Le 7 octobre 2009 : HISEMAN Lucas, Georges
- Le 23 octobre 2009 : BAILLY Célia, Pia, Bernadette
- Le 2 novembre 2009 : THORPE Sadie, Louise
- Le 16 novembre 2009 : HERMANN Sacha, Louis
- Le 23 novembre 2009 : PITALIER Zoé, Marie, Siam
- Le 5 décembre 2009 : DALGLIESH Isadora
- Le 9 décembre 2009 : JUSTICE Charles, Alfred
- Le 15 février 2010 : COTTIN Lila, Anne-Marie, Marie-Odile
- Le 15 février 2010 : SCOTT-JENSEN Viggo
- Le 16 février 2010 : THORD Aloïs, Titouan
- Le 19 février 2010 : MARRA Laura
- Le 29 avril 2010 : MORRIS Sophie, Amber
- Le 30 avril 2010 : BURNIER Sylvain, Jean

Carnet blanc

- Le 29 août 2009 : MANNERING Robin, Samuel et HAWKINS Melissa, Jane
- Le 12 février 2010 : GREVAT Stéphane, Joseph et ROBERT Virginie, Corinne
- Le 10 avril 2010 : THORD Frédéric, François et PAGE Marie-Laure
- Le 14 mai 2010 : CULLAZ Rémi, François, Roger et BRAVARD Catherine, Virginie

Carnet gris

- Le 9 janvier 2009 : EXCOFFIER Marie, Joséphine
Veuve TAVERNIER
- Le 24 février 2009 : BURNIER Raymond, Roger
- Le 12 mai 2009 : MAUDONNET Eudoxie, Eugénie, Adelina, épouse DELERCE
- Le 11 septembre 2009 : FAVRE Jean, René
- Le 30 septembre 2009 : FERNANDEZ Jean, Claude
- Le 21 février 2010 : FAVRE Denise, Madeleine
- Le 22 février 2010 : THOULE Marie, Marguerite Veuve BUTTET
- Le 1^{er} avril 2010 : MAGNIN François, Ernest
- Le 15 mai 2010 : BUTTET Germaine, Ernestine
- Le 20 mai 2010 : JORDAN Marcelle, Alice épouse BRUGALIERES

**Pour les mariages et les naissances : seuls apparaissent les noms des personnes ayant donné leur accord pour être publiés (ou accord des parents).*